



Pratique Professionnelle



Des personnes protégées peuvent bénéficier de droits patrimoniaux ou extra patrimoniaux dont l'origine se trouve à l'étranger. Comment être certain de faire respecter les droits de ces personnes concernées autant par des procédures de divorce, d'adoption, de succession que par des procédures de réparations financières lorsqu'une décision rendue à l'étranger ne s'applique pas automatiquement sur le territoire français ? Un jugement qui n'est pas reconnu en France ne pourra pas faire l'objet d'une exécution forcée et sera dès lors, dépourvu d'effets. L'exéquatur est une réponse à cette problématique.

La finalité de la formation

A l'issue de la formation, les professionnels disposeront d'une boîte à outils pour faire respecter les droits des personnes protégées par la validation de décisions prises à l'étranger.

Nos dates et lieux de formation

Formation à distance à partir de l'outil VISIO FNMJI

Module de 2h00

Le 19 mai 2022
De 10h00 à 12h00

Module *Les procédures d'exéquatur dans l'intérêt des personnes protégées*

ou
*Comment rendre exécutoire en
France, une décision rendue à
l'étranger ?*

Au programme

- La procédure à suivre pour faire appliquer un jugement
 - Les différentes options possibles
 - Le juge à saisir
 - Le rôle de l'avocat
- L'analyse du risque lié au résultat de la procédure
- Les décisions illégales sur le territoire français
- La procédure d'appel des jugements prononcés à l'étranger
- La détention par des personnes protégées de biens situés à l'étranger

Les prérequis pour s'inscrire à la formation

Aucun

Nos tarifs

Adhérent FNMJI : 80 €
Salariés des adhérents : 96 €
Non adhérent FNMJI : 145 €

le module de 2h00

Notre expert

Jean Etienne Lefebvre, *avocat, enseignant responsable du DU MJPM de l'Université d'Angers*

Nos méthodes pédagogiques

Formation participative et interactive.

Elle est découpée en plusieurs séquences :

- Séquences d'apports théoriques et d'échanges à partir de l'outil visio FNMJI

Nos modalités d'évaluation

Par questionnaires numériques transmis à chaque participant.

Accessibilité handicap

La FNMJI demande à être informée sur les situations de handicap des participants afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation, de prendre en compte les moyens de compensation du handicap. *Contact du référent handicap : presidence@fnmji.fr*

Pour toutes demandes d'informations

formation@fnmji.fr

